



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

REUNION DU 21 FEVRIER 2022

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Jasemin – M Le Nagard

Assiste : Mme Escroignard (Comité)

Excusés : M Senecal – M Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

Toutes les feuilles de matches ou feuilles de plateaux sont à adresser au DVOF, le lundi suivant les rencontres, par le CLUB RECEVANT.

Les feuilles de match ou feuilles de plateaux sont à remplir impérativement avant le début des rencontres à l'aide de la liste des licences.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL RC : Mail du 15 02 22

Pris note des problèmes rencontrés avec le club de CERGY PONTOISE pour l'utilisation de la FMI sur les rencontres de critérium U10/U11 du 12 02 22 – série 4 (équipes 12 & 13 de CERGY)

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 17 02 22

Pris note de l'absence de la feuille de présence du club d'ECOUEN FC sur plateau U6/U7 du 29 01 22

BEZONS USO : Mail du 19 02 22

Pris note de votre possibilité d'accueillir un centre du plateau U8/U9 du 12 03 22. LA commission vous a déjà mis centre en U8

BEZONS USO : Mail du 31 01 22

Pris note de vos problèmes FMI sur matchs de critérium U12/U13 suite à l'arrivée tardive du club de PERSAN US

COSMO TAVERNY : Mail du 16 02 22

Pris note de votre demande d'engager une 3^{ème} équipe sur critérium U12/U13 – 2ème phase. La commission intègre votre équipe en série 1 – poule A à la place de l'exempt et sera COSMO TAVERNY 4. La commission transmet au secrétariat pour modification des calendriers et validation au retour des vacances.

COSMO TAVERNY : Mail du 16 02 22

Pris note de votre réponse suite à l'appel de feuille de présence sur plateau U8/U9 du 22 01 22

ERAUBONNE CSM : Mail du 17 02 22

Pris note du forfait avisé de vos joueurs U6/U7 sur plateau du 12 02 22

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 14 02 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe 9 sur rencontre de critérium U10/U11 – série 1 contre VAUREAL FCM

EAUBONNE CSM : Mail du 10 02 22

Pris note de votre réponse à la suite de l'appel de feuille de présence sur plateau U6/U7 du 29 01 22

ECOUEN FC : Mail du 21 02 22

Pris note de votre réponse à la suite de l'appel de feuille de présence sur plateau U6/U7 du 29 01 22

FRANCONVILLE FC : Mail du 16 02 22

Pris note votre réclamation. La commission transmet au secrétariat pour annulation de l'amende suite erreur administrative

FRETTOISE ES : Mail du 17 02 22

Pris note de votre remarque sur l'appel de feuilles de présence du club de CORMEILLAIS ACS sur plateau U6/U7 du 29 01 22

MONTMAGNY SPORTS : Mail du 15 02 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10 sur critérium U10/U11 du 19 02 22 à MONTIGNY OL

OSNY FC : Mail du 17 02 22

Pris note de votre réponse à la suite de l'appel de feuille de présence sur plateau U6/U7 du 29 01 22

ROISSY US : Mail du 17 02 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 26 03 22.

ROISSY US : Mail du 17 02 22

Pris note de l'indisponibilité de vos installations le 26 03 22. La commission vous demande de faire les demandes de dérogation via Footclub

SOISY AM FC : Mail du 11 02 22

Suite à votre interrogation concernant le 3^{ème} tour de Coupe U12 du 12 03 22, la Ligue a répondu qu'il était possible de déplacer les rencontres du critérium U12 Règ via Footclub. Cette information vous a été donné lors des 2 réunions d'information



VILLIERS FC : Mail du 17 02 22

Pris note de la fermeture de vos installations le 19 & 20 02 22 suite arrêté municipal

VEMARS ST WITZ : Mail du 16 02 22

Pris note de l'indisponibilité de vos installations. La commission vous demande de trouver une date avec le club adverse pour le report des rencontres U10/U11 – série 2 contre VILLIERS FC

PLATEAUX U6/U7 et U8/U9

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, les plateaux n'apparaîtront plus dans le PV de la commission Foot Animation. Les centres peuvent être consultés sur le site du DVOF ou Footclub.

PLATEAUX U9 - 3ème PHASE

Comme annoncé lors de la réunion d'information de début de saison, les équipes U9 joueront à 8 (format U10/U11) à compter du Samedi 14 Mai 2022. La commission vous demande de faire vos engagements d'équipes pour les 2 journées à venir sur l'application FAL via Footclub, à compter du Lundi 7 Mars et jusqu'au 31 Mars 2022.

PLATEAUX U8 - 3ème PHASE

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, la commission vous demande de faire vos engagements d'équipes pour les 2 derniers plateaux U8 de la saison sur l'application FAL via Footclub, à compter du Lundi 7 Mars et jusqu'au 31 Mars 2022.

APPEL CANDIDATURE

La commission demande aux clubs qui souhaitent recevoir les finales des Challenges U10 et U11, Coupe du Comité U12 d'envoyer un mail de candidature pour le lundi 7 mars 2022 au plus tard.



COUPE DU COMITE U12

3^{ème} TOUR DU SAMEDI 12 MARS 2022

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour sont à retirer au Siège du District à BAILLET en FRANCE à compter du Mardi 22 Février 2022 et jusqu'au Vendredi 4 Mars 2022 à 16 Heures.

Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF.

RAPPEL

Pour participer, **TOUS** les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide. Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour de la Coupe du Comité U12, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé avec une autre équipe aux tours précédents sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs Mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF le Lundi 21 Mars 2022 au à 16 heures dernier délai.

En cas de non-réception des documents à cette date, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées.

La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence, de sa feuille de jonglerie avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

Chaque club recevant devra s'assurer de la réception des pièces demandées sous peine de sanctions et répondre à la commission en cas d'appel de feuilles de présence

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

L'épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres impérativement Il est également indispensable de respecter l'ordre des matches

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 20 mn** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 15 mn**



Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 4^{ème} tour qui aura lieu le samedi 2 Avril 2022

Centre n° 1 ROISSY US

ROISSY US 1 – ST OUEN AS 1 – SARCELLES AAS 1 – ST PRIX ES 1

Centre n° 2 ADAMOIS OL

FRANCONVILLE FC 1 – ADAMOIS OL 1 – BEAUCHAMP AS 1 – JOUY FC 1

Centre n° 3 DEUIL ENGHIEU FC

DEUIL ENGHIEU FC 1 – CERGY PONTOISE FC 1 – SOISY AM FC 1 – FRANCONVILLE FC 2

Centre n° 4 SOISY AM FC

ENTENTE SSG 2 – ERMONT AMS 2 – CERGY PONTOISE FC 2 – SOISY AM FC 2

Centre n° 5 BEZONS USO

BEZONS USO 2 – ARGENTEUIL RC 1 – CORMEILLAIS ACS 1 – ST OUEN AS 2

Centre n° 6 ECOUEN FC

ECOUEN FC 1 – BEZONS USO 1 – EAUBONNE CSM 1 – VILLIERS FC 1

Centre n° 7 ERMONT AMS

PERSAN US 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 – CERGY PONTOISE FC 4 – ERMONT AMS 1

Centre n° 8 ERAGNY AS

ST BRICE FC 1 – ST LEU FC 1 – ARGENTEUIL RC 2 – ERAGNY AS 1



FESTIVAL FOOT U13

2ème TOUR DU SAMEDI 12 MARS 2022

Les documents concernant l'organisation de ce 3ème tour sont à retirer au Siège du District à BAILLET en FRANCE à compter du Mardi 22 Février 2022 et jusqu'au Vendredi 4 Mars 2022 à 16 Heures.

Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, **TOUS** les joueurs ou joueuses U12 – U13 doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour du Festival Foot U13, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé au Festival Foot avec une autre équipe sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF le Lundi 21 Mars 2022 au plus à 16 heures dernier délai.

En cas de non-réception des documents à cette date, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées.

La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence, de sa feuille de jonglerie avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

Chaque club recevant devra s'assurer de la réception des pièces demandées sous peine de sanctions et répondre à la commission en cas d'appel de feuilles de présence

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

L'épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres impérativement même en cas de pluie.

Il est également indispensable de respecter l'ordre des matches

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres : 2 x 15 minutes

La 1ère équipe de chaque centre sera qualifiée (après vérification par la Commission Foot Animation) pour la Finale Départementale qui aura lieu le Samedi 2 Avril 2022



Rappel : Maximum 1 équipe par club sera qualifiée

Centre n° 1 ST PRIX ES

ST PRIX ES 1 – ST OUEN AS 1 – CORMEILLAIS ACS 1

Centre n° 2 ST OUEN AS

ST OUEN AS 2 - ST OUEN AS 3 – CHAMPAGNE SFC 1

Centre n° 3 ST BRICE FC

ST BRICE FC 4 – ST BRICE FC 1 – OSNY FC 1

Centre n° 4 SARCELLES AAS

SARCELLES AAS 2 – SARCELLES AAS 1 – EAUBONNE CSM 1

Centre n° 5 COSMO TAVERNY

VILLIERS FC 1 – COSMO TAVERNY 1 – COSMO TAVERNY 2

Centre n° 6 VAUREAL FCM

BRUYERES BERNES USM 1 – VAUREAL FCM 1 – VAUREAL FCM 2

Centre n° 7 ENTENTE SSG

ENTENTE SSG 3 – ENTENTE SSG 2 – ST BRICE FC 3

Centre n° 8 GROSLAY FC

GROSLAY FC 1 – JOUY FC 2 – ST BRICE FC 2

Centre n° 9 ARGENTEUIL FC

ECOUEEN FC 1 – CERGY PONTOISE FC 3 – ARGENTEUIL FC 1

Centre n° 10 ENTENTE MMB

ENTENTE MMB 2 – ENTENTE MMB 1 – GOUSSAINVILLE FC 1

Centre n° 11 CERGY PONTOISE FC

CERGY PONTOISE FC 4 – CERGY PONTOISE FC 2 – ROISSY US 1

Centre n° 12 ARGENTEUIL RC

ARNOUVILLE FAS 1 – ARGENTEUIL RC 1 – ARGENTEUIL RC 3

Centre n° 13 PUISEUX LOUVRES

CERGY PONTOISE FC 1 – PUISEUX LOUVRES FC 1 – MAGNY FC 1

Centre n° 14 PERSAN US

PERSAN US 2 – PERSAN US 1 – CERGY PONTOISE FC 5

Centre n° 15 MONTMORENCY FC

GARGES FCM 2 – MONTMORENCY FC 1 – MONTMORENCY FC 2

Centre n° 16 MENU COURT AS

MENUCOURT AS 2 – SOISY AM FC 1 – BEAUCHAMP AS 2



1er APPEL FEUILLES DE MATCHS

CHALLENGE U10 / U11 du 29 01 22

CORMEILLAIS ACS : 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 16 du plateau U6/U7 du 29 01 22

CRITERIUM U12 / U13

AUVERS ENNERY FC 1 : 1^{er} appel de feuille de match n° 24367507 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 1 contre PONTOISIENNE JS 1

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 24367697 & 24371355 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre OSNY FC 1 & 2

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 24367700 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre ERMONT AMS 5

MONTIGNY OL : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 24367744 & 24367789 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre DEUIL ENGHIEU FC 4 & 5

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 24367792 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre ARNOUJVILLE FAS 2

ERMONT AMS : 1^{er} appel de feuille de match n° 24368059 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre FRANCONVILLE FC 4

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 24368115 & 24368143 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre MONTIGNY OL 1 & 2

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 24369258 & 24369303 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre PUISEUX LOUVRES FC 3 & 4

2^{ème} & DERNIER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

PLATEAU U6/U7 du 29 01 22

ARGENTEUIL FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence des clubs de BEZONS USO & EAUBONNE CSM - centre n° 1 du plateau U6/U7 du 29 01 22

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 1 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à ARGENTEUIL FC

FONTENAY FC : 2^{ème} appel de la feuille de centre et de présence du club de ROISSY US - centre n° 14 du plateau U6/U7 du 29 01 22

ROISSY US : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 14 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à FONTENAY FC

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 16 du plateau U6/U7 du 29 01 22



CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 16 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à FRETTOISE ES

NEUVILLE AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence des clubs de NEUVILLE AS – OSNY FC & ST OUEN AS - centre n° 20 du plateau U6/U7 du 29 01 22

ST OUEN AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 20 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à NEUVILLE AS

COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de COURDIMANCHE AS – ST OUEN AS et MONTIGNY OL - centre n° 10 du plateau U6/U7 du 29 01 22

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de PIERRELAYE FC & Ent BOISSY/CHARS/ARRONV/CORM - centre n° 21 du plateau U6/U7 du 29 01 22

PLATEAU U8/U9 du 05 02 22

ERMONT AMS : 2^{ème} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de ERMONT AMS – OSNY FC – ARGENTEUIL RC & HERBLAY S/SEINE FC - centre n° 2 du plateau U8/U9 niveau 1 du 05 02 22

MONTIGNY OL : 2^{ème} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de HERBLAY S/SEINE FC - CORMEILLAIS ACS – centre n° 8 du plateau U8 niveau 2 du 05 02 22

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de MONTMORENCY FC centre n° 9 du plateau U8 niveau 2 du 05 02 22

PUISEUX LOUVRES FC : 2^{ème} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de PUISEUX LOUVRES FC – VIARMES ASNIERES OL & VEMARS ST WITZ FC - centre n° 11 du plateau U8 niveau 2 du 05 02 22

ST OUEN AS : 2^{ème} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de ST OUEN AS – MENU COURT AS – BEZONS USO & ENT. BOISSY/CHARS/ARRON/CORM. - centre n° 12 du plateau U8 niveau 2 du 05 02 22

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de PIERRELAYE FC – JOUY FC PONTOISIENNE JS – CORMEILLAS ACS – FRETTOISE ES & MAGNY FC. - centre n° 11 du plateau U9 niveau 2 du 05 02 22

DOMONT FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs - centre n° 2 du plateau U9 niveau 2 du 05 02 22 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

BEAUCHAMP AC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs - centre n° 4 du plateau U9 niveau 2 du 05 02 22 à ENTENTE MMB

CRITERIUM U10/U11

BEAUCHAMP AS : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 24364814 du 05 02 22 – critérium U10/U11 – série 2 contre VEMARS ST WITZ FC 2

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 24366336 – 24366381 – 24366426 & 24366471 du 05 02 22 critérium U10/U11 – série 4 contre CERGY PONTOISE FC 7 – 8 – 9 & 10

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 24367224 du 05 02 22 – critérium U10/U11 – série 2 contre ENTENTE SSG 8

ARGENTEUIL RC : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 24366030 & 24371312 du 05 02 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre CERGY PONTOISE FC 12 & 13

GARGES FCM : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 24366208 du 05 02 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre ARGENTEUIL RC 8



ARGENTEUIL FC : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 24366342 – 24366387 - 24366433 & 24366477 du 05 02 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre ENTENTE SSG 3 – 4 – 5 & 6

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 24366431 & 24366476 du 05 02 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre ST LEU FC 5 & 6

CRITERIUM U12/U13

ERMONT AMS : 2^{ème} appel de la feuille de matchs n° 24367695 & n° 24371353 du 05 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre OSNY FC 1 & 2

DEUIL ENGHIEU FC : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 24367742 du 05 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre MENU COURT AS 1

VEXIN AS : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 24367864 du 05 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre NEUVILLE AS 2

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 24371351 du 05 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 - contre LE THILLAY ESM 1

ST BRICE FC : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 24369161 du 05 02 22 – critérium U12/U13 série 3 contre PUISEUX LOUVRES FC 1

AMENDE

CORMEILLAIS ACS : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de la feuille de centre et toutes les feuilles de présence et jonglerie du Centre n° U10-12 du 29 01 22

Amende : 15€ x 9 = 135€

MONTIGNY OL : Feuille de match irrégulière sur rencontre n° 24367785 du 05 02 22 – critérium U12/U13 contre ARGENTEUIL FC 5 (manque n° match)

Amende : 10€

DATES PROCHAINS PLATEAUX

La Commission vous rappelle les dates des plateaux U6/U7 et U8/U9 fixées jusqu'en fin de saison. Merci d'en prendre note

U6 /U7	U8 / U9
19 mars 2022	12 mars 2022
2 avril 2022	26 mars 2022
16 avril 2022	9 avril 2022
21 mai 2022	14 mai 2022
JND 18 juin 2022	11 juin 2022




ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

FINALE DEPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 ET U13F le SAMEDI 2 AVRIL 2022

FINALE DEPARTEMENTALE COUPE DU COMITE U12 le DIMANCHE 8 MAI 2022

FINALE DEPARTEMENTALE DU CHALLENGE U10 / U11 le SAMEDI 23 AVRIL 2022

JOURNEE NATIONALE U6 / U7 Le SAMEDI 18 JUIN 2022



**Prochaine Réunion
Lundi 7 Mars 2022
à partir de 18 h 00**